

OBJET :

**SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

21/03/26

Publication le :

21/03/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre février deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Thierry THOLIN (à Nathalie CHANFRAY), Sandrine DEVEAUX (à René PONTET), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU)

Le ou les membres absent(s) : Thierry THOLIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Vu l'avis de la Commission Vie scolaire, jeunesse, petite enfance du 09/02/2026

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales du 09/02/2026

Le Conseil municipal **APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle dans les conditions suivantes :

- 5€ par élève Amplepuisien de classe maternelle
- 15€ par élève Amplepuisien de classe élémentaire

Soit pour 2025-2026 :

	Ecole privée (Saint Charles)	Ecoles publiques (La Marelle, Le Petit Prince)
Nb élèves amplepuisiens maternelle (5€)	47	89
Nb élèves amplepuisiens élémentaire (15€)	86	151
TOTAL	1 525 €	2 710 €

Etant précisé que le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après présentation des justificatifs de l'utilisation des crédits sur l'année N-1.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 24 février 2026

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,

René PONTET

